

**COMPOSITION DES JURYS
UFR DSEP
Année universitaire 2024-2025**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accordant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 3 de Droit à Dijon est ainsi constitué pour le premier semestre de l'année universitaire 2024-2025 :

Président : Walter JEAN-BAPTISTE

Membres :

Nathalie BESOMBES-PETIT
Lionel BOSC
Caroline BUGNON
Aurélié CAPPELLO
Cécile CASEAU-ROCHE
Cécile CHAUSSARD
Meryll DALL'ACQUA
Isabelle DEPARDIEU
Jean-Michel DORLET
Clotilde FORTIER

Nicolas GERBAY
Aurore GRANERO
Jean-François HAMELIN
Alexandre JEANNIN
Philipp JONKE
Emmanuelle JUEN
Eloi KREBS
Yan LAIDIE
Arsène LAMBRECHT
Valentin LAMY

Céline LAURICHESSE
Géraldine MAUGAIN
Stéphanie PISKORZ
Jean-François ROULOT
Chloé SANCHEZ
Vincent THOMAS
Hélène TOURARD
Valérie WITTMANN

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Droit, Sciences économique et politique et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 14/11/2024

Le Directeur de l'UFR DSEP
Jimmy LOPEZ

